



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2014

DELIBERATION N° 2014-03

**CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DU BOIS D'AUTEUIL -
PRESENTATION ET VALIDATION DE L'ENGAGEMENT GLOBAL
ET DU PLAN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL DU PROJET**

Présents :

M. Daniel WAPPLER, Maire, Mme Dominique CARON, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER de LABADIE, Mme Agnès EKWE, M Christian BRINDEAU, Adjoints, Mmes Christine MEIGNIEN, Anne-Marie MARTINS, Mrs Jean-Paul TEXIER, Guy BRUNET, Stéphane RABANY, Pierre LENTIER, Stéphane DEYSINE, Mmes Sonia JAIL, Valérie LANDAIS, Dominique DEBICKI, Mrs William ROSTENE, Pierre-Jean GRAVELLE, Mme Martine SJARDIN, M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX.

Absents représentés :

*Monsieur Bernard STEIN représenté par Monsieur Pierre LENTIER
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier FABRE
Monsieur Didier GIARD représenté par Monsieur Jean-Paul TEXIER
Madame Marie-Suzanne CHARLOT représentée par Monsieur Daniel WAPPLER
Monsieur Jean-Claude MASSEY représenté par Monsieur Guy BRUNET
Madame Anne-Laure HIRON, représentée par Monsieur Christian FOSSOYEUX.*

Monsieur Stéphane RABANY a été désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre du nouveau quartier du Bois d'Auteuil, la commune de Villecresnes souhaite construire un groupe scolaire ;

Considérant la volonté de recueillir l'avis du Conseil municipal sur les engagements financiers inhérents à ce projet ;

Considérant la volonté de présenter l'engagement global et le plan de financement pluriannuel adapté aux ressources du budget communal ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 4 abstention (Guille, Maillet, Fossoyeux, Hiron)

Article 1 : Approuve le budget prévisionnel ci-après :

Dépenses	En K€	Recettes	En K€
Terrain	920	Constructeurs	2000
		Vente terrain école Atilly	2500
Cout global construction	7500	Plus-value réalisée sur la vente lots de terrain à bâtir	785
		Total financement induit	5285
TVA 20%	1500	Contrat régional	750
Indemnités & études	300	Réserve budget 2014	500
		Récupération TVA	1125
TOTAL	10220	Financement commune	-2375
			10220

Article 2 : Précise qu'il s'agit d'un investissement pluriannuel dont une première tranche est inscrite dans le budget primitif 2014 ;

Article 3 : Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à la réalisation de cet investissement.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,
Daniel WAPPLER

